PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de ARQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UNE BRASSERIE
« LES BRASSEURS DE GAYANT SAS »
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 18 mai 2015 , une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 15 juin 2015, sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une brasserie par la société LES BRASSEURS DE GAYANT SAS avenue Newton, porte multimodale de l'Aa, 62510 à ARQUES.

M. G POURBAIX est chargé du suivi du dossier de la Société LES BRASSEURS DE GAYANT - Tél : 03.21.98.76.09.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de ARQUES, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CAMPAGNE LES WARDRECQUES, WARDRECQUES, BLENDECQUES, LONGUENESSE, SAINT OMER, CLAIRMARAIS (département du Pas-de-Calais) et RENESCURE (département du Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de ARQUES du 15 juin 2015 au 15 juillet 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de ARQUES ou les formuler à M. Guy BOTIN , commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- **Lundi 15 juin 2015 de 9 heures à 12 heures**
- **Mercredi 24 juin 2015 de 9 heures à 12 heures**
- **Samedi 4 juillet 2015 de 9 heures à 12 heures**
- **Vendredi 10 juillet 2015 de 14 heures à 17 heures**
- **Mercredi 15 juillet 2015 de 14 heures à 17 heures**

M. Bernard COUTON est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de ARQUES, CAMPAGNE LES WARDRECQUES, WARDRECQUES, BLENDECQUES, LONGUENESSE, SAINT OMER, CLAIRMARAIS (département du Pas-de-Calais) et RENESCURE (département du Nord).

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.